



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Aurillac, le 17/01/22.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Train de nuit Aurillac-Paris

Les trains de nuit constituent une offre de transport adaptée aux enjeux d'aménagement des territoires, en particulier de ceux qui, comme le Cantal, souffrent d'un enclavement préjudiciable, tout en répondant aux impératifs écologiques et à une forte demande sociale.

Dans ce contexte, l'État a souhaité consacrer un effort d'investissement pour la rénovation des trains de nuit, dans le cadre du plan de relance. La mise en service des lignes de nuit Paris-Nice le 20 mai dernier, et Paris-Tarbes le 12 décembre en témoigne.

Lors de son intervention devant les maires du Cantal réunis en assemblée générale le 30 octobre dernier, le Premier ministre avait annoncé la réouverture du train de nuit entre Paris et Aurillac, tout en soulignant que la date de réouverture serait précisée très rapidement.

Ce vendredi 14 janvier 2022, dans un courrier adressé aux élus locaux, le Premier ministre a confirmé cette relance du train de nuit d'ici 2 ans.

Au stade des travaux préliminaires qui ont pu être conduits par l'État avec les équipes de SNCF Voyageurs, la mise en œuvre de cette nouvelle desserte de nuit pourrait être assurée, grâce à la reconstitution du train de nuit Paris-Rodez – (Albi) / Toulouse («l'Occitan»). Le train comprendrait des voitures pour Aurillac, qui seraient séparées à Brive-la-Gaillarde. A l'instar de ce qui existe aujourd'hui sur la desserte de Rodez et Albi, une composition de trois voitures (1 voiture de 1ère classe, 1 voiture de 2ème classe et 1 voiture avec places assises) pourrait accueillir environ 170 voyageurs jusqu'à Aurillac.

Le schéma de desserte, qui reste à préciser, pourrait se traduire par un arrêt aux gares aujourd'hui desservies par les TER, à savoir Puybrun, Bretenoux-Biars, Laval-de-Cère et Laroquebrou.

L'État financera cette desserte dans le cadre de la convention d'exploitation des trains d'équilibre du territoire.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

Le préfet du Cantal se félicite de cette annonce qui répond à une forte attente des cantaliennes et cantaliens.

En lien avec l'administration centrale, la SNCF, les partenaires et les élus locaux, il est pleinement mobilisé autour de ce projet structurant pour le département.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC